



Enseigne.....

Raison sociale.....

Nom et Prénom du Responsable.....

Adresse.....

Téléphone..... Téléphone Portable.....

E-mail.....

Siret..... APE..... Effectif.....

Adresse de facturation (si différente).....

VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 - Saveurs et Gastronomie | <input type="checkbox"/> 8 - Culture et Loisirs |
| <input type="checkbox"/> 2 - Services | <input type="checkbox"/> 9 - Grands Magasins et Centres Commerciaux |
| <input type="checkbox"/> 3 - Mode et Accessoires | <input type="checkbox"/> 10 - Transports |
| <input type="checkbox"/> 4 - Informatique et Multimédia | <input type="checkbox"/> 11 - Hôtellerie |
| <input type="checkbox"/> 5 - Artisans et métiers d'art | <input type="checkbox"/> 12 - Restauration |
| <input type="checkbox"/> 6 - Beauté Santé et Bien-Être | <input type="checkbox"/> 13 - Sortir |
| <input type="checkbox"/> 7 - Cadeaux Maison et Décoration | <input type="checkbox"/> 14 - autre : |

AVANTAGES INCLUS DANS L'ABONNEMENT

- Chèques cadeaux Vitrines de Rouen Plan de déplacement Inter-Entreprises

SURFACE DE VENTE	TARIF HT	TARIF TTC
0 à 50 m ²	180 €	216 €
51 à 100 m ² - Hôtel	250 €	300 €
Agence bancaire	350 €	420 €
101 à 300 m ² - Hôtel + Restaurant	500 €	600 €
301 à 800 m ²	1 160 €	1 392 €
Plus de 800 m ²	1 600 €	1 920 €

Je règle à réception de la facture

- Par chèque Par virement

Total TTC €

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

Article 1 Ce contrat d'adhésion est valable de la date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. A son échéance, le contrat d'adhésion sera renouvelé tacitement pour une durée d'un an. L'entreprise adhérente peut dénoncer le présent contrat à la fin de chaque année d'adhésion sous réserve d'en faire la demande par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception auprès de Vitrines de Rouen, au plus tard le 30 novembre de l'année.

Article 2 L'adhésion à Vitrines de Rouen-Acar implique le règlement d'une cotisation annuelle, dont les montants sont précisés ci-avant, calculée en fonction de la surface du point de vente.
Pour toute adhésion à compter du 1^{er} juin de l'année, une réduction de 50% est appliquée sur le montant total de la cotisation.
En cas de points de vente multiples appartenant à un même adhérent, une réduction de 20% sur l'ensemble des cotisations sera appliquée pour 2 magasins, 30% sur 3 magasins, 40% sur 4 magasins, 50% sur 5 magasins et plus.

Article 3 La cotisation annuelle inclut :

- > la participation à toutes les opérations organisées par Vitrines de Rouen, soit gratuitement ou avec participation.
- > la mise en avant du point de vente sur le site Internet avec fiche vitrine et actualités/bons plans.
- > la mise à disposition de Pass' en Liberté pour vous et l'ensemble de vos salariés (valeur unitaire 10€)
- > la possibilité d'accepter les chèques cadeaux Vitrines de Rouen comme moyen de paiement.
- > l'accès à la réduction de 20% sur les transports en commun de Rouen avec le PDIE, pour vous et vos salariés.
- > l'invitation à l'Assemblée Générale des Adhérents et la possibilité d'assister aux réunions de bureau mensuelles
- > la représentativité et la défense de l'activité commerciale et artisanale rouennaise auprès des institutions locales.

Article 4 L'adhésion à Vitrines de Rouen-Acar aux conditions précédemment définies permet de bénéficier de toutes les actions mises en place, et de participer à toutes les opérations et animations proposées chaque année. L'entreprise adhérente est libre de ne pas y participer sous réserve de prévenir les Vitrines de Rouen.

Article 5 L'entreprise s'engage à avertir les Vitrines de Rouen-Acar de toute modification pouvant modifier le montant de la cotisation. Le contrat prendra fin en cas de cessation d'activité ou de transfert d'activité en dehors de la zone géographique définie par Vitrines de Rouen.
Tout adhérent n'ayant pas réglé sa facture à la date d'échéance perdra de fait tous les avantages liés à son adhésion.

Article 6 Le barème de la cotisation pourra être revalorisé à la fin de chaque année civile pour l'année suivante. Les adhérents seront prévenus par simple courrier.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur responsable
de l'établissement, m'engage
à adhérer aux Vitrines de Rouen aux conditions précisées ci-dessus. La signature de ce document implique
l'engagement de confidentialité et de respect pour l'utilisation du site Internet.

Fait à Rouen, le / /

Signature et cachet de l'entreprise

Vitrines de Rouen - Association des Commerçants et Artisans de Rouen

11, rue de la Pie - 76000 Rouen - Tél : 06.48.72.63.96 - Email : vdr@vitrines-de-rouen.com
www.vitrines-de-rouen.com - SIREN 531604148 - APE 9499Z - TVA FR51531604148